

Les « Appels à tous » sont une compilation de réponses à une problématique particulière et reflètent l'opinion de représentants d'entreprises membres. Leur contenu n'engage d'aucune façon la responsabilité de PRÉVIBOIS et ne remplace pas l'obligation de consulter les exigences légales applicables ou les directives des fabricants d'équipements.

Problématique

Une entreprise membre de PRÉVIBOIS désire connaître comment vous encadrez le déchargement de produits chimiques effectué par un transporteur externe. Pour l'entreprise demanderesse, avant chaque déchargement, il est demandé à un opérateur d'effectuer une tournée de sécurité. Celui-ci utilise une liste de points de vérification (checklist) qu'il valide avec le camionneur (ex. validation du produit à recevoir, déverrouillage du couvercle du réservoir du produit à recevoir correspondant, présence de cales de roues, port des EPI, test de la douche d'urgence).

QUESTION 1

Avez-vous une procédure de vérification des éléments de sécurité devant se faire par un représentant de l'entreprise avec le transporteur externe?

(Si vous répondez non à la question 1, il n'est pas nécessaire de poursuivre le sondage).

Réponses

Entreprise A Oui

Entreprise B Non

Entreprise C Oui

Entreprise D Non

Entreprise E Oui

Entreprise F Non

Entreprise G Oui, mais partiel

Entreprise H Oui

Entreprise I Oui, nous avons une procédure pour la réception de chimiques par camion où le transvadage se fait par des valves extérieures

Entreprise J Oui

Entreprise K Non

Entreprise L Oui

Entreprise M Non

Entreprise N Non, pas pour les produits chimiques

Entreprise O Oui

Compilation des réponses – Appel à tous # 218

Déchargement de produits chimiques

QUESTION 2

Votre procédure prévoit-elle une méthode d'arrêt de remplissage du produit chimique advenant un malaise rendant indisponible le camionneur (ex. valider l'emplacement de l'interrupteur d'arrêt d'urgence et méthode de fermeture de vanne de sortie avec le camionneur)?

Si oui, est-ce que c'est une mesure bien reçue par les camionneurs/transporteurs?

(Si vous répondez non à la question 2, il n'est pas nécessaire de poursuivre le sondage).

Réponses

- Entreprise A** Non
- Entreprise C** Non
- Entreprise E** Non
- Entreprise G** Non
- Entreprise H** Non, cependant nous l'envisageons pour améliorer la fiabilité de la procédure
- Entreprise I** Le camionneur doit contacter une personne responsable de l'usine, car les valves sont cadenassées
- Entreprise J** Non
- Entreprise L** Non
- Entreprise O** Non

QUESTION 3

Est-ce que votre procédure prévoit que, pour certains réservoirs, on devrait procéder à un remplissage gravitaire (sans l'utilisation d'une pompe)?

Si oui, est-ce qu'il arrive que les camionneurs désirent quand même utiliser la pompe pour sauver du temps et comment réagissez-vous?

Réponses

- Entreprise E** Non, pompe ou avec de l'air
- Entreprise H** Oui, spécifié dès la commande avec le fournisseur
Cependant, nous devons parfois nous assurer et réaviser le camionneur lors de la livraison
- Entreprise I** Il s'agit de valves fixes donc pas de modification de remplissage
- Entreprise J** Oui, nous exigeons de procéder par remplissage gravitaire et oui, les camionneurs peuvent avoir tendance à vouloir quand même utiliser la pompe. Nous devons rester vigilants à ce sujet.
- Entreprise O** Nous déchargeons tout par gravité, il n'y a aucune pompe